



## SATD à mes employeurs

Par **patou13**, le **03/09/2021** à **17:18**

Bonsoir, mes employeurs ont reçu chacun une SATD me concernant fin mai.

Comme ils m'avaient déjà versé mes salaires, ils n'en ont pas tenu compte.

Là, ils ont tous reçu le 31/0/2021, une lettre les menaçant de saisie, s'ils ne réglaient pas la créance.

Pouvez vous me dire ce qu'ils doivent faire, car, les impôts leur ont clairement dit qu'ils ne devaient pas me verser de salaire, mais tout leur versé à eux.

Sachant que j'ai une fille encore à ma charge, et, que mon salaire est de 1500 € mensuel net, que étant licenciée par tous, au 31/08/2021, que mes indemnités de licenciement se montent à 500 €

et que la créance est de 2800 €

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **03/09/2021** à **17:48**

Bonjour,

Ce n'est pas la totalité du salaire que l'employeur doit reverser mais il doit respecter le [barème de saisie sur rémunérations](#)...

Le barème doit être ramené au mois...

Par **youris**, le **03/09/2021** à **18:10**

bonjour,

en principe, une SATD est toujours précédée d'une procédure amiable,

voir ce lien :

[SATD employeur](#)

salutations